



Note conceptuelle

Pêche et pêcheurs à petite échelle : Vers la possibilité du développement social (6 - 7 Février 2019 Sfax)

La pêche artisanale, basée sur des pratiques de pêche responsables, est la meilleure activité traditionnelle qui peut se faire en harmonie avec la durabilité des écosystèmes. Elle représente une source de nourriture et d'emploi essentielle, et un facteur de bien-être social et économique pour des millions de personnes dans le monde.

En Tunisie, La pêche artisanale se présente comme une pêche de subsistance qui emploie plus de 70% de la main d'œuvre du secteur de la pêche. Elle a contribué au fil des années à plus de 50 % de la valeur de la production nationale.

Cette activité se trouve confrontée non seulement à la surexploitation des ressources de pêche demandant des cadres législatifs qui garantissent leur durabilité mais aussi à des faiblesses institutionnelles sociales. Ces faiblesses ont été accentuées par une difficulté de structuration du secteur. Au sein de la communauté des pêcheurs artisans, les personnes les plus touchées sont les marins pêcheurs.

C'est dans ce contexte que l'Association Tunisienne pour le Développement de la Pêche Artisanale et le Fond Mondial de la Nature WWF Bureau Nord Afrique organisent un atelier le 6 et le 7 Février 2019 à Sfax. Cet atelier portera sur le développement social de ces communautés de petits pêcheurs marginalisés.

Certains points culminants seront abordés, relatifs principalement aux services sociaux utiles ainsi que la possibilité d'accès des pêcheurs artisanaux et particulièrement les marins pêcheurs à ces services. Cet atelier offrira également l'opportunité de sensibiliser les petits pêcheurs à:

- Le rôle que jouent les organisations professionnelles de pêche dans le développement social de toute l'activité de pêche artisanale;
- Le respect de la réglementation et l'environnement.

ATDEPA Siège: Institut Supérieur de Pêche et d'Aquaculture de Bizerte BP 15 Errimel 7080 Menzel Jemil Bizerte
E-mail: atdepa.tunisie@gmail.com Site web : artisanalfishing.org.tn
[www.facebook.com/Association Tunisienne de Développement de la Pêche artisanale](http://www.facebook.com/Association_Tunisienne_de_Développement_de_la_Pêche_artisanales)

WWF NA (North Africa)
6, Avenue Habib Bourguiba WWF MediterraneanNorthAfrica Immeuble Saadi, 1er étageJort: 2017403409APSFI Tour CD
Bureau C1 et C2 MF: 1540791/F/P/N/000
1082 El Menzah IV – Tunis, Tunisie Tel: (+216) 71 751 550 Fax: (+216) 71 751 727e-mail : na.contact@wwfna.org wwf.panda.org



Pêche et pêcheurs à petite échelle : Vers la possibilité du développement social

Journée 1	
9h-30h	Inscription des participants
9.30-10.15h	Mots d'ouverture (ATDEPA, UTAP, WWF) Introduction et présentation des objectifs des journées
Thème I : Couverture sociale et assurance pour les petits pêcheurs : état actuel et perspectives	
10.15-11h	Travaux de groupe : identification des problèmes d'affiliation des marins pêcheurs au système de couverture sociale et effets sur les conditions socio-économiques des communautés vivant de la pêche artisanale
11h- 11.15	<i>Pause-café</i>
11.15- 12h	Restitution des Travaux de groupe
12h - 12.20	Les pêcheurs bénéficient de la sécurité sociale à des conditions similaires à celles qui s'appliquent aux autres travailleurs ? (<i>représentant de la CNSS</i>)
12.20 – 13.30	Débat
13.30h	<i>Déjeuner</i>
14.30- 15h	Possibilité de réforme de la réglementation tunisienne au profit des petits pêcheurs. (<i>Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture</i>)
15h- 16h	Débat
16h -16.15	<i>Pause-café</i>
16.15 - 16.30	Clôture des Travaux de la première journée
Journée 2	
Thème. II : Réglementation au profit de la pêche artisanale et assurance pour les petits pêcheurs	
9h-9.20	Assurance pour la pêche à petite échelle : avantages et conditions de couverture (<i>représentant de l'assurance CTAMA</i>)
9.20-11h	Débat
11h- 11.15	<i>Pause-café</i>
11.15- 12h	Approbation des recommandations de l'atelier
12h -12.30	Clôture des Travaux Photo de groupe
12.30	<i>Déjeuner</i>

ATDEPA Siège: Institut Supérieur de Pêche et d'Aquaculture de Bizerte BP 15 Errimel 7080 Menzel Jemil Bizerte
E-mail: atdepa.tunisie@gmail.com Site web : artisanalfishing.org.tn
[www.facebook.com/Association Tunisienne de Développement de la Pêche artisanale](http://www.facebook.com/Association_Tunisienne_de_Dveloppement_de_la_Pêche_artisanale)

WWF NA (North Africa)
6, Avenue Habib Bourguiba WWF MediterraneanNorthAfrica Immeuble Saadi, 1er étageJort: 2017403409APSF I Tour
CD Bureau C1 et C2 MF: 1540791/F/P/N/000
1082 El Menzah IV – Tunis, Tunisie Tel: (+216) 71 751 550 Fax: (+216) 71 751 727e-mail : na.contact@wwfna.org wwf.panda.org

Pêche et pêcheurs à petite échelle : Vers la possibilité du développement social



Sfax 6 et 7 Février 2020



Rédaction du rapport :

Ce rapport est constitué de présentations, de débats et discussions, de recommandations et de conclusions qui ont été réalisés durant l'atelier Pêche et pêcheurs à petite échelle : Vers la possibilité du développement social, le 6 et le 7 Février à Sfax. Le présent document a été préparé par l'équipe de l'Association Tunisienne pour le Développement de la pêche Artisanale (ATDEPA) et approuvé par le fond Mondial pour la Nature WWF Afrique du nord.



Sommaire

1. Contexte de l'atelier.....	5
2. Lieu de l'atelier	6
3. Programme.....	6
4. Participants.....	7
5. Déroulement de la première journée	8
6. Déroulement de la deuxième journée	11
7. Clôture de l'atelier et Recommandations	11
Annexe	14



Liste des abréviations

ATDEPA: Association Tunisienne pour le Développement de la pêche Artisanale

AVFA : Agence de vulgarisation et Formation Agricole

BIT: Bureau international du Travail

CGPM: Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée

CNSS: Caisse Nationale de Sécurité Sociale CRDA Commissariat Régional au Développement Agricole

CTAMA: Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles

DGPA: Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture

FAO: Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

GDP: Groupement de Développement de Pêche

GIPP: Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche

INSTM: Institut National des Sciences et des Technologies de la Mer

SMSA: Société Mutuelle des Services Agricoles

UTAP: Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche

WWF Afrique du nord : fond Mondial pour la Nature Afrique du nord



1. Contexte de l'atelier

La pêche artisanale, basée sur des pratiques de pêche responsables, est la meilleure activité traditionnelle qui peut se faire en harmonie avec la durabilité des écosystèmes. Elle représente une source de nourriture et d'emploi essentielle, et un facteur de bien-être social et économique pour des millions de personnes dans le monde.

En Tunisie, La pêche artisanale se présente comme une pêche de subsistance qui emploie plus de 70% de la main d'œuvre du secteur de la pêche. Elle a contribué au fil des années à plus de 50 % de la valeur de la production nationale.

Cette activité se trouve confrontée non seulement à la surexploitation des ressources de pêche demandant des cadres législatifs qui garantissent leur durabilité mais aussi à des faiblesses institutionnelles sociales. Ces faiblesses ont été accentuées par une difficulté de structuration du secteur. Au sein de la communauté des pêcheurs artisans, les personnes les plus touchées sont les marins pêcheurs.

Certains travaux ont été réalisés dans ce cadre par la FAO et le BIT qui ont insisté sur l'importance de l'affiliation des pêcheurs pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

En Tunisie, plusieurs démarches ont faites dans le but de trouver des solutions pour ces pêcheurs artisans. En 2017, des représentants des ministères des Affaires sociales, de l'Agriculture et de la pêche et de la CNSS ont étudié les scénarii possibles pour la mise en place d'un régime spécial de couverture sociale pour les pêcheurs, tout en déterminant les sources de financement de ce régime. Des hypothèses ont été préparées mais aucune action réelle n'a été entamée.

C'est dans ce contexte que l'Association Tunisienne pour le Développement de la Pêche Artisanale et le Fond Mondial de la Nature WWF Bureau Nord Afrique ont organisé un atelier le 6 et le 7 Février 2019 à Sfax. Cet atelier portera sur le développement social de ces communautés de petits pêcheurs marginalisées.

Certains points essentiels ont été abordés, relatifs principalement aux services sociaux utiles ainsi que la possibilité d'accès des pêcheurs artisanaux et particulièrement les marins pêcheurs à ces services. Cet atelier offrira également l'opportunité de sensibiliser les petits pêcheurs à:

- Le rôle que jouent les organisations professionnelles de pêche dans le développement social de toute l'activité de pêche artisanale;
- Le respect de la réglementation et l'environnement.

2. Lieu de l'atelier

La ville de Sfax a été choisie pour réaliser cet atelier. En effet, la ville de Sfax se trouve à une zone médiane de la côte tunisienne ce qui a facilité la participation des pêcheurs venants du nord et du sud du pays.

3. Programme

L'atelier s'est déroulé sur deux jours. Deux versions du programme ont été distribuées aux participants, une en langue arabe et une langue française. La langue utilisée durant les deux journées pour les présentations ainsi que les débats est la langue arabe.

Le programme de l'atelier figure dans le tableau suivant:

Journée 1	
9h-30h	Inscription des participants
9.30-10.15h	Mots d'ouverture (<i>ATDEPA, UTAP, WWF</i>)
	Introduction et présentation des objectifs des journées
Thème I : Couverture sociale et assurance pour les petits pêcheurs : état actuel et perspectives	
10.15-11h	Travaux de groupe : identification des problèmes d'affiliation des marins pêcheurs au système de couverture sociale et effets sur les conditions socio-économiques des communautés vivant de la pêche artisanale
11h- 11.15	<i>Pause-café</i>
11.15- 12h	Restitution des Travaux de groupe
12h - 12.20	Les pêcheurs bénéficient de la sécurité sociale à des conditions similaires à celles qui s'appliquent aux autres travailleurs ? (<i>représentant de la CNSS</i>)
12.20 – 13.30	Débat
13.30h	<i>Déjeuner</i>
14.30- 15h	Possibilité de réforme de la réglementation tunisienne au profit des petits pêcheurs. (<i>Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture</i>)
15h- 16h	Débat
16h-16.15	<i>Pause-café</i>
16.15 - 16.30	Clôture des Travaux de la première journée

Journée 2

Thème. II : Assurance pour les petits pêcheurs

9h-9.20	Assurance pour la pêche à petite échelle : avantages et conditions de couverture (représentant de l'assurance CTAMA)
9.20-11h	Débat
11h- 11.15	Pause-café
11.15- 12h	Approbation des recommandations de l'atelier
12h -13h	Clôture des Travaux Photo de groupe
13h	Déjeuner

4. Participants

Cet atelier a ciblé plusieurs acteurs dans le secteur de la pêche artisanale :

- les organisations professionnelles de pêche : Associations de pêcheurs, Groupements de Développement de Pêche et Sociétés Mutuelles de Services de Pêche.
- les associations qui travaillent en étroite relation avec le secteur de la pêche artisanale (associations à vocation environnementale, de développement socioéconomique,...)
- les institutions de recherche : INAT, INSTM
- l'administration représentée par:
 - la DGPA;
 - les représentants des arrondissements de pêche (chefs d'arrondissements, ingénieurs, gardes de pêche,...);
 - les centres de formations professionnels de pêche (AVFA);
 - la GIPP.

Dans le but d'enrichir les débats, certains intervenants ont été invités, à savoir:

- un représentant de la Caisse Nationale de Sécurité sociale CNSS : Mr. Achraf Masmoudi
- deux représentants de l'assurance CTAMA: Le directeur régional de l'assurance CTAMA à Sfax et Mr. Mohamed Aroui chef d'agence Sfax ville
- un représentant de la Direction de la Pêche et de l'Aquaculture pour parler du thème de la réglementation : Mme Bnina Asma, ingénieur principal halieute.

Deux modérateurs ont animé l'atelier : Mr. Hamrit Ramzi (ATDEPA) et Mme Islem Ben Ayed (ATDEPA)

5. Déroulement de la première journée

La première journée a débuté par une allocution de bienvenue à tous les participants, présentée par Mme Islem Ben Ayed présidente de l'ATDEPA, Mme Mariem Féki chargée de projet au WWF Bureau Nord Afrique et Mr. Slah Hdider de l'UTAP. Les objectifs de l'atelier ont été expliqués et le programme de l'atelier a été rapidement évoqué.

Le public a été caractérisé par un nombre important de participants composé de pêcheurs, chercheurs, ingénieurs halieutes et techniciens qui travaillent aux différents établissements reliés au Ministère de l'Agriculture, et associations à vocation de pêche et environnementales.

Faisant suite aux mots d'ouverture, les travaux de groupe ont commencé. Le sujet étant : identification des problèmes d'affiliation des marins pêcheurs au système de couverture sociale et effets sur les conditions socio-économiques des communautés vivant de la pêche artisanale. Les modérateurs de l'atelier ont opté à mener les travaux avec des tables rondes constituées par des groupes de six à huit personnes. L'exercice a consisté à définir les problèmes que rencontrent les pêcheurs pour s'affilier à la sécurité sociale. Les modérateurs ont bien veillé à la répartition des groupes afin d'assurer un maximum d'enrichissement d'idées et de propositions.

Le temps alloué à cet exercice étant fini, les résultats ont été présentés et un débat assisté par le représentant de la CNSS a été entamé.

Plusieurs problèmes ont été évoqués:

- dans le cas des marins pêcheurs qui travaillent dans les grandes embarcations comme les chalutiers et les senneurs, l'armateur (propriétaire de l'embarcation) évite de déclarer qu'il les a embauchés, pour ne pas payer la cotisation obligatoire qui leur est due à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS);
- certains pêcheurs artisanaux trouvent que les indemnités offertes par la CNSS sont très faibles bien qu'ils ont passé des années à payer des cotisations;
- le métier de pêcheur est un métier très dur et saisonnier, le pêcheur travaille un certain nombre de jours par an et se trouve confronté à des conditions de mauvais temps donc il ne peut payer ses cotisations d'une manière régulière. Face à des pénalités de paiements, le pêcheur abandonne complètement ;

- un grand nombre de pêcheurs artisans et de femmes travailleuses dans le secteur de la pêche ignorent les modalités de paiement du CNSS et habitent loin des villes ce qui rend leur accès à l'information difficile;
- vu qu'ils travaillent dans des conditions météorologiques très variables, et en tenant compte de la difficulté de leur métier, la majorité des pêcheurs arrêtent de travailler à un âge précoce par rapport au plafond d'âge de la retraite défini par la loi et qui est de 65 ans.
- La DGPA ne dispose pas de base de données numérique qui contient les informations socioéconomiques en relation avec la population de pêcheurs en Tunisie avec ses différentes catégories: armateurs, armateurs pêcheurs et encore plus pour les fractions les plus marginalisées comme les marins pêcheurs, les pêcheurs artisanaux ou petits pêcheurs, femmes collectrices de palourdes, les ramendeurs et les ramendeuses,...

Mr. Masmoudi représentant de la CNSS a expliqué la CNSS offre ses services non seulement pour les grands armateurs, mais aussi bien pour toute les personnes travaillant pour leur propre compte dans le secteur de la pêche et de l'agriculture. Ceci inclut les pêcheurs artisanaux indépendants et les petits armateurs (définis par le code du pêcheur promulgué par la loi n°75-17 du 31 Mars 1975). Les cotisations, payées par trimestre et prévues par l'article 98 de la loi n°81-6 du 12 février 1981 sont fixés pour les pêcheurs indépendants et les petits armateurs, dont le salaire minimum est rapporté à une durée d'occupation de 75 jours par trimestre. Il a mis aux pêcheurs présents le formulaire spécifique nécessaire à la demande d'affiliation et qui doit être accompagné par les pièces suivantes:

- Extrait de naissance et une copie de la carte d'identité nationale
- Copie certifiée conforme de la carte professionnelle du pêcheur pour les pêcheurs indépendants (délivrée par l'arrondissement de pêche)
- Copie certifiée conforme de l'attestation déterminant la jauge du bateau pour les petits armateurs (délivrée par la marine marchande).

Ces pêcheurs peuvent également inscrire les membres de leurs familles.

De ce fait, les pêcheurs qu'ils soient marins pêcheurs ou petits armateurs, peuvent s'affilier à la CNSS selon plusieurs régimes comme le régime général (l'affilé bénéficiera d'une retraite de 240 D) et Le régime Agricole Amélioré qui découle de la loi 2002-32 du 12 mars 2002 (l'affilé bénéficiera d'une retraite de 58 D). Pour bénéficier de la retraite, Les trimestres doivent être payés pendant dix ans régulièrement. Si le paiement trimestriel est validé, il doit être supérieur aux 2/3 de la SMIG définie par l'Etat.

Les participants ont discuté la faible valeur de la retraite pour le régime agricole amélioré destiné aux marins pêcheurs et aux pêcheurs indépendants. Des propositions ont été faites pour trouver un régime intermédiaire accessible à toute catégorie de pêcheurs artisans. Mr. Masmoudi a bien mentionné que la CNSS travaille en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et particulièrement la DGPA et que les propositions doivent être étudiées au sein du Ministère de l'Agriculture et le Ministère des Affaires Sociales pour être ensuite exécutées au niveau de la CNSS. Certains participants qui sont des pêcheurs membres de GDP ont demandé s'il y a des avantages spécifiques pour les organisations professionnelles. Mr. Masmoudi a expliqué que les cotisations sont individuelles et qu'il n'y a pas eu jusqu'à ce jour des mesures spécifiques pour les groupes de personnes.

La première session de la matinée a été achevée par un récapitulatif des points importants qui ont été évoquées durant les discussions.

L'après midi a été consacré au thème de la réglementation au profit de la pêche artisanale. La représentante de la DGPA, Mme Bnina a commencé par présenter quelques notions de la réglementation qui régissent le secteur de la pêche et particulièrement de la pêche artisanale en Tunisie. Elle a aussi évoquée les tentatives réalisées par la FAO et la CGPM à l'échelle méditerranéen pour définir la pêche artisanale. Dans ce contexte, elle a cité un travail qui a été réalisé par le Ministère de l'Agriculture et la FAO: TCP TU pour cerner une définition exacte de la pêche artisanale. A la fin de sa prestation, elle a parlé de l'importance d'adopter une approche participative pour la cogestion des pêcheries côtières et de la possibilité de spécifier des zones de pêche pour la pêche artisanale.

Le débat a été ouvert en suite. Plusieurs points ont été mentionnés tels:

- le changement des saisons des espèces;
- la non-conformité de la réglementation du maillage des filets de pêche avec les espèces cibles, ce qui pousse les pêcheurs artisanaux à commettre des infractions;
- le conflit d'intérêt entre les pêcheurs artisanaux et les pêcheurs ayant de grandes embarcations, particulièrement les senneurs;
- l'exemple de la zone de non prélèvement qui a été délimité avec le GDP de Ghannouch (Gabès) dans le cadre du projet avec le WWF Nord Afrique a été cité.
- les effets de la pêche INN sur l'activité de la pêche artisanale.

Clôture de la première journée de l'atelier

Les modérateurs ont passé en revue les différentes parties de cette première journée riche en échanges entre les différents participants, pour dégager les principales recommandations qui seront prises en considération par les différents acteurs présents. La session a été clôturée par un rappel du programme de la deuxième journée.

6. Déroulement de la deuxième journée

La deuxième journée a commencé par un petit résumé des recommandations de la journée écoulée, puis une introduction sur le thème qui sera traité, à savoir: Assurance pour la pêche à petite échelle : avantages et conditions de couverture.

L'intervention de Mr. Le directeur Régional de l'Assurance CTAMA à Sfax a mentionné les types de couvertures proposées. Plusieurs participants ont demandé si le vol des barques est couvert par les assurances. Il a expliqué que le problème de vol des embarcations n'est pas traité dans les offres de l'assurance qu'il a présenté que les avantages qu'il va décrire concernent principalement les personnes. Il a évoqué aussi la convention qui est en cours de préparation entre le Ministère de l'Agriculture et l'Assurance CTAMA et qui stipule les avantages suivants :

- un capital de 10000 D sera alloué aux héritiers de l'assuré a sa mort (âge compris entre 55 et 75 ans);
- un capital de 10000 D sera allouée à l'assuré en cas d'arrêt définitif de l'activité;
- en cas d'accident, l'assuré peut bénéficier d'un plafond de 2200 D pour les dépenses médicales même si l'assuré ne passe pas la nuit à la clinique;
- des caravanes médicales mis à disposition de l'assuré et de sa famille d'une façon périodique (fixée en commun accord entre le Ministère de l'Agriculture et l'Assurance CTAMA).

Pour bénéficier de ses avantages, le pêcheur doit payer une cotisation de 144D par an.

A la fin de la présentation, les pêcheurs ont exprimé leur souhait de connaître des détails sur les assurances spécifiques aux embarcations.

7. Clôture de l'atelier et Recommandations

L'atelier a été clôturé par la lecture des recommandations issues des deux journées, suivie par la prise d'une photo de groupe.

Les recommandations résultantes de cet atelier sont les suivantes:

- Informer les pêcheurs des différents régimes existants qui sont ceux du régime général (l'affilié bénéficiera d'une retraite de 240 D) et Le régime Agricole Amélioré (58DT/ Trim).
- Sensibilisation des pêcheurs d'une manière plus efficace de l'importance de l'affiliation à la CNSS, et ceci par le biais d'une collaboration entre le Ministère de l'Agriculture (AVFA) et la CNSS. Cette sensibilisation sera basée sur le principe de s'approcher le plus possible du pêcheur (lieu de son travail) et de tenir compte de sa disponibilité : choisir la période et le timing convenable pour lui expliquer les différentes modalités (essayer de faire des journées de vulgarisation quand il y a du mauvais temps par exemple).
- Le rôle important que doit jouer les organisations professionnelles des pêcheurs pour faire pression sur ces adhérents et les pousser à s'affilier à la CNSS.
- Les spécificités du métier du pêcheur qualifié de "**dur, dangereux et saisonnier**", doivent être considérées, et de ce fait, proposer:
 - un nouveau régime pour améliorer les services et la retraite similaire à celui des travailleurs ayant des cartes professionnelles et dont la cotisation est de 170D/trimestre (collaboration entre DGPA et CNSS) ;
 - De diminuer le plafond de retraite des pêcheurs.
- Etablir une base de données numérique pour quantifier les pêcheurs et particulièrement les pêcheurs artisanaux (travail déjà entamé par la DGPA mais suspendu pour des raisons qui n'ont pas été expliquées).
- Améliorer le traitement le dossier de retraite des pêcheurs en les informant de leur droit et leur devoir (trimestres manquants et taux atteint et possibilité d'amélioration) (CNSS).
- L'importance de définir des zones de pêche pour la pêche artisanale Ceci montre le rôle que peut jouer les organisations professionnelles de la pêche artisanale dans la préservation de la ressource.
- la nécessité de limiter le nombre des engins de pêche sur les embarcations.
- la recherche, la profession et la vulgarisation doivent travailler en étroite collaboration pour revoir la réglementation existante et l'ajuster en fonction des conséquences des changements climatiques comme le changement des saisons, les espèces invasives, la taille des espèces,...
- L'adhésion à l'assurance pour les pêcheurs est complémentaire à l'affiliation à la CNSS.
- Informer les pêcheurs des différents types d'assurance (CTAMA et AVFA):



-
- Les assurances sur les personnes : la cotisation de l'ordre de 144 D/an qui peut être payé sur quatre trimestres ou deux semestres ou sur une année, et les différentes possibilités de remboursement;
 - Les assurances sur les embarcations (cotisation/ Avantages).

Ces recommandations ont été vivement approuvées par tous les participants.

Annexe

